

A Angers, le 05 mai 2021

Objet : Orientation et affectation 2021

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Le calendrier des inscriptions et affectations dans les lycées se précise. Vous trouverez ci-après les modalités pratiques et les informations nécessaires pour vous accompagner dans le choix d'orientation de votre enfant.

Plusieurs cas de figures :

- 1) **Si votre souhait est d'inscrire votre enfant dans un établissement privé**, la démarche consiste à prendre contact, obtenir un rendez-vous d'inscription et compléter un dossier. Beaucoup d'entre vous ont déjà effectué ces démarches et ont reçu en retour un accord pour une inscription (*sous réserve de la validation du passage en classe de 2^{nde} en LEGT par le conseil d'orientation programmé au mois de juin*). Si ce contact n'a pas été pris, je vous encourage vivement à le faire au plus vite par téléphone.
- 2) **Si votre souhait est une inscription en lycée public**, la démarche est expliquée ci-dessous.
- 3) **Si vous souhaitez en vœu 1 un établissement privé et en vœu 2 un établissement public** : Si vous avez reçu l'assurance d'une place en lycée privé, merci de nous préciser si vous souhaitez quand même maintenir votre demande pour le vœu 2 dans le public (cf coupon-réponse ci-joint)

Pour une **seconde professionnelle**, votre enfant devra parfois choisir « une famille de métiers » et non pas directement une spécialité. Cette mesure est destinée à donner le temps et les connaissances nécessaires pour choisir son métier. Le choix définitif ne s'opère dans ce cas qu'à la fin de la 2^{nde} professionnelle.

A noter : il existera encore à la rentrée 2021 des formations professionnelles non incluses dans les familles de métiers.

Voici les familles de métiers identifiées par les branches professionnelles et en vigueur à la rentrée 2021 :

- Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client
- Métiers de la mer
- Métiers des industries graphiques et de la communication
- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
- Métiers de l'alimentation
- Métiers de la beauté et du bien-être
- Métiers de l'aéronautique
- Métiers de l'hôtellerie et restauration
- Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules
- Métiers de la réalisation de produits mécaniques et industriels
- Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement
- Métiers des transitions numériques et énergétique
- Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées

Dans l'enseignement agricole :

- Métiers de l'alimentation - bio industrie - laboratoire
- Conseil vente
- Nature - jardin - paysage - forêt

Démarche pour s'inscrire en lycée public :

Pour une inscription en lycée public que ce soit en **Lycée d'Enseignement Général et Technologique (LEGT)**, en **Lycée Professionnel (LP)**, ou en **Centre de formation des apprentis (CFA)** la première phase d'affectation en lycée public va bientôt démarrer, nous vous proposons de découvrir le déroulement ainsi que les dates importantes.

- **Du 10 mai et au 31 mai 2021 :**

Seuls les vœux pour des établissements publics sont à saisir !

Vous devrez saisir les vœux de votre enfant sur la plateforme TSA (TéléService Affectation). Vous pourrez formuler jusqu'à **10 vœux académiques** et **5 vœux hors académie**.

Pour cela, vous devez créer votre accès à TSA via EduConnect voir le tutoriel sur le site du collège ou en cliquant sur ce lien : [affectation après la 3ème](#)

⇒ Vous pourrez consulter les offres de formation.

⇒ Votre « lycée de secteur » vous sera précisé directement dans TSA.

J'attire votre attention sur le cas de figure 3) de ce début de courrier : *merci de préciser dans le coupon ci-dessous votre intention de maintenir ou non votre vœu 2 vers le public si votre 1^{ère} demande dans le privé est satisfaite.*

Vœux HORS SECTEUR :

Tout vœu de seconde Générale et Technologique pour un établissement hors secteur de rattachement nécessite une demande de dérogation. Le **formulaire de dérogation** est disponible sur le site du collège et en pièce jointe par mail. Il est à **compléter et à transmettre numériquement à secretariat.madeleine@orange.fr** ou au format papier au professeur principal ou M. BORON au plus tard pour le **jeudi 27 mai 2021**

A noter : le choix d'un enseignement optionnel ne constitue pas un critère d'affectation.

Afin d'éviter tout risque de non affectation, il faut obligatoirement formuler au moins un vœu de seconde GT pour le lycée de secteur parmi tous les vœux exprimés.

- **Le mercredi 30 juin 2021 :**

Vous pourrez consulter les résultats d'affectation en vous connectant à **TSA via Téléservices**.

Nous vous communiquerons également les résultats par téléphone. L'établissement d'accueil vous enverra une notification d'affectation et vous n'aurez plus qu'à procéder à l'inscription de votre enfant dans l'établissement public. Elle se fera par le **TSI via Téléservices** (TéléService Inscription) le mercredi 30 juin à partir de 15h00.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires ou difficultés rencontrées, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers parents, en l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

A. BORON
Responsable de niveaux 4/3è

D. BOISDRON
Chef d'établissement



*Merci d'indiquer votre choix sur le coupon ci-dessous à **rendre le 17 mai 2021**,
au secrétariat du collège La Madeleine ou au professeur principal de votre enfant.*

M / Mme parents de élève de 3

Nous avons obtenu une réponse positive d'un établissement privé (merci d'indiquer lequel
..... et **nous renonçons à la demande** pour une affectation dans un lycée public

Nous souhaitons, malgré l'avis favorable pour une inscription dans un lycée privé, **maintenir notre demande** pour une affectation dans un lycée public.

Signature des responsables